

LEGENDE DES ZONES

UA - Zone Urbaine dense

UB - Zone Urbaine moins dense

UX - Zone urbaine réservée aux activités

1AU - Zone d'urbanisation future organisée avec des secteurs

- 1AUb où les constructions individuelles sont autorisées

- 1AUL destiné à accueillir les équipements de sport et de loisirs

2AU - Zone d'urbanisation à long terme

A - Zone Agricole

N - Zone Naturelleavec des secteurs

- Na abritant des activités agricoles

- Nar correspondant aux secteurs d'archéologie à mettre en valeur

- Ne destiné à accueillir des installations pour production d'énergie

- Nh correspondant aux secteurs déjà bâtis

- NL abritant des installations de sport, de tourisme et de loisirs

CHARENTE

LIMOUSINE



Commune de Chassenon

Modification simplifiée n°3

du Plan Local d'Urbanisme de Chassenon

REGLEMENT

Documents graphiques modifiés

Pièce n°4 – Plan de zonage complet

1/8000

Approbation de la modification - Conseil communautaire du 19 février 2025

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 février 2007

Modification n°1 du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal le 21 octobre 2012.

Revision simplifiée du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal le 9 mars 2013.

Modification n°2 du PLU approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 6 mars 2017.

Estace

Ville

Modifications du PLU de Chassenon – Rapport de présentation

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (au titre de l'article L123-1-8 et R123-11-d)			
OBJET	BENEFICIAIRE	PARCELLES CONCERNEES	SUPERFICIE
1 – Création d'un traitement collectif à Machat	commune	Section B2 n° 488	17 a
2 – Aménagement d'un giratoire	Conseil Général	Section B2 n°1231-1233	30 a
3 – Création d'un traitement collectif à Villegourvix	commune	Section C1 n° 167	22 a
4 – Création d'un bâtiment public et d'une aire de stationnement	commune	Section B1 n°3-5	1 ha 20 a
5 – Elargissement d'un chemin public	commune	Section F1 n°184-190-193-194 Section A2 n°807-808-801	11 a
6 – Création d'une aire de stationnement	commune	Section F1 n°178	31 a
7 – Elargissement d'une voie communale	Commune	Section F1 n°499-616-181-182-183	2 a
TOTAL	Commune		2 ha 23 a

Zonage

Délimitation des zones

Prescriptions graphiques

Élément de paysage à préserver (arbres, haies ou bosquets)
(article L. 123-1-7)

Élément du patrimoine architectural à protéger (article L. 123-1-7)

Espaces boisés classés à protéger (article L.130-1 du Code de l'urbanisme)

Emplacements réservés

Point de vue (article L. 123-1-7)

Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation

Haie végétale à planter

Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques : Atlas des zones inondables de La Vienne

Secteur dans lequel les travaux de démolition sont soumis à permis de démolir

Eléments contextuels

Périmètre de droit de préemption urbain

Périmètre de sursis à statuer

Surfaces en eau

